



## Obligation de resultat non respectée

Par **Ialy6757**, le **17/11/2010 à 12:55**

Bonjour, j'aurais bien besoin d'un conseil venant d'un avocat concernant le montant de dédommagement que je pourrai demander à Bouygues Telecom suite au litige qui est en cours. Je vous explique. J'ai souscrit avec la BBOX au mois de juillet dernier, depuis je n'ai toujours pas de services qui fonctionnent (ni téléphone fixe ni internet ni TV), ils m'ont envoyé seulement un technicien en septembre et depuis que le service client me balade en jouant avec ma patience et mes nerfs! Suite au conseil de QUE CHOISIR, j'ai fait parvenir en AR un courrier de mise en demeure fin octobre aux services clients de Bouygues, et à ce jour, je n'ai toujours pas de nouvelles de leur part, de ce fait, je me suis dirigée vers un conseiller de chez QUE CHOISIR qui va leur faire parvenir une lettre de rance sur l'incident qui est en cours, mais ce dernier n'arrive pas à évaluer le montant que je pourrai demander à Bouygues Telecom comme dommage matériel et moral (car le slogan est quand même numéro 1 du service client), et je n'aimerais pas qu'ils se sortent les honneurs en m'envoyant un simple chèque de 200 euros pour que j'oublie tout!!! alors que depuis maintenant 4 mois je cours derrière eux pour recevoir un service qu'ils me doivent. Qu'en pensez-vous???? Merci de votre compréhension

Par **mimi493**, le **17/11/2010 à 13:24**

Faites une saisine simplifiée du tribunal d'instance en demandant 1000 euros de DI, voyez la réaction quand ils recevront la convocation.

Par **Ialy6757**, le **17/11/2010 à 13:31**

moi de mon cote en fesant cette demarche je risque qlqchose?

Par **laly6757**, le **17/11/2010** à **13:40**

et surtout ou et comment se fait cette demarche?rnbon personnellement vu ma situation je  
peux bénéficier de AJ, donc ...